

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-701/SG/FIN autorisant M. Omar Abokor Tani à acquérir une parcelle de terrain bâtie, sise à Djibouti, rue Pierre-Curie (partie du Titre foncier n° 1097) .

n° 73-701/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
2 mai 1973

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1973

Date du numéro
25 mai 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Omar Abokor Tani Roble est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâtie, sise à Djibouti, rue Pierre-Curie, faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1097 au nom de M. Abdallah Saleh El-Gafour.